

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 67 (1916)
Heft: 7-8

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

52 m³ 42. Voilà pour l'accroissement du matériel initial. En comparant les totaux des arbres des colonnes C et G, nous voyons que, pendant ce même temps, et sur ces 5 Ha 18, 41 sapins, 9 épicéas et 93 hêtres ont dépassé la taille de 17 cm 5. Voilà pour le passage à la futaie. En ramenant tout à 1 Ha et à 1 an, nous trouvons :

	Accr. matér. initial	%	Passage à futaie	Total
sapin,	2 m ³ 44	1.6	0 m ³ 10	2 m ³ 54
épicéa,	3 m ³ 81	1.1	0 m ³ 02	3 m ³ 83
hêtre,	0 m ³ 66	2.4	0 m ³ 22	0 m ³ 88
totaux,	6 m ³ 91	1.3	0 m ³ 34	7 m ³ 25

La production de la parcelle est donc bonne.

Dans cet exposé, nous avons dû laisser bien des questions sans réponse. Il en sera encore pendant longtemps ainsi; je dirai heureusement, car il est presque plus intéressant de rechercher la vérité que de la connaître: dans quatre ou cinq ans peut-être, pourrai-je proposer de nouvelles conclusions: je serai mieux documenté qu'aujourd'hui pour les étudier, car j'aurai fait le même travail pour toutes mes parcelles, si rien ne vient à l'encontre! Je serai donc très heureux de vous en faire part, comme aussi de vous montrer sur place ces peuplements et de vous en faire les honneurs dans une des courses d'été de notre société.

Genève, 12 février 1916.

William Borel,

Inspecteur cantonal des forêts du canton de Genève.



AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Comité permanent.

Extrait du procès-verbal des délibérations de la
Séance du 7 juillet, à Zurich.

1^o *Rédaction de l'organe de la société, édition allemande.* Après de longs et laborieux pourparlers, le Comité avait réussi, à la fin de 1915, à engager M. le professeur A. Engler comme rédacteur de la „Zeitschrift“. Il avait été convenu que M. Engler entrerait en fonctions le 1^{er} juillet 1916. Or, ce dernier a informé par écrit le président qu'il lui est impossible de donner suite à cet arrangement. Des circonstances imprévues l'en empêchent absolument. M. Engler nous a exposé orale-

ment ces raisons devant lesquelles le Comité ne peut, quoique avec beaucoup de regrets, que s'incliner. Il acquiesce, en conséquence, au vœu de M. Engler d'être déchargé du mandat que ce dernier avait cru pouvoir accepter.

Monsieur l'Oberförster Ammon qui, avec beaucoup de bonne volonté, avait assumé, à titre provisoire, les charges de cette rédaction depuis le printemps 1915, déclare catégoriquement ne plus pouvoir la continuer, faute de temps. Il publiera encore un fascicule, mais il abandonnera cette rédaction en tout état de cause le 1^{er} septembre 1916.

Etant donné ces faits, le Comité permanent décide de faire à nouveau des démarches pour trouver un rédacteur de la „Zeitschrift“ parmi les praticiens. Un membre présent fit la proposition de réunir à nouveau les deux éditions de l'organe de la Société en une seule. La question a été étudiée déjà à fond, il y a plusieurs années, et l'on était arrivé au résultat que cette fusion n'était, à tous égards, pas recommandable. Le Comité reprendra toutefois éventuellement cette étude.

2^o Réunion annuelle de 1916. De la correspondance échangée entre le président de la société et M. Balsiger, Forstmeister, il appert que l'assemblée générale régulière doit être renvoyée à nouveau. Le Comité local pour la réunion de 1914 estime qu'il n'est pas encore possible d'organiser une réunion comportant le programme et la durée usuels et demande le renvoi à des temps meilleurs.

Mais quelques affaires administratives de notre société réclament une solution. D'autre part, le rapport de M. le professeur Engler sur „la fourniture par la Confédération de bonnes graines forestières de provenance connue“, qui était déjà à l'ordre du jour de la réunion de 1914, est devenu très actuel; il ne peut plus être renvoyé.

Pour ces raisons, il est décidé de convoquer les membres de la société à une réunion extraordinaire, à Zurich, les 26 et 27 août. Voici quel en sera le programme :

Samedi 26 août.

A partir de 2 h. : Réunion des participants au restaurant Waldhaus (Dolder).

A 3 h. : Départ de là pour une excursion à travers les forêts de la ville de Zurich; visite du jardin d'essais de l'Adlisberg.

A partir de 8^{1/2} h. : Réunion au restaurant du Nord, 1^{er} étage.

Dimanche 27 août.

A 8^{1/2} h. : Séance au Rathaussaal.

8^{1/2}—10 h. : Questions administratives.

10 h. : Rapport de M. le professeur A. Engler; discussion de ses conclusions.

1 h. : Repas en commun à la Zunft zur Schmieden.

Thèses du rapport de M. le professeur A. Engler sur la fourniture par la Confédération de bonnes semences forestières et de provenance connue.

1° La provenance des graines employées dans les cultures forestières a la plus grande importance pour la réussite de nos essences principales. C'est ce qu'ont montré péremptoirement de nombreuses recherches de la Station forestière fédérale et d'autres établissements étrangers, ainsi que diverses expériences faites par des praticiens.

Les nombreux insuccès constatés dans le reboisement des hautes régions proviennent, pour une bonne part, de l'emploi de graines donnant naissance à des plants qui ne sauraient prospérer aux altitudes élevées. Pour la Suisse, dont les conditions climatiques sont essentiellement variables, une solution rapide de cette question de la provenance des graines a une importance particulière.

2° Pour l'économie forestière suisse la fourniture de bonnes graines récoltées dans différentes régions et altitudes du pays répond à un besoin particulièrement urgent pour l'épicéa, le mélèze, le pin et le pin de montagne. Il est désirable aussi que l'on s'applique à procurer aux propriétaires de forêts des graines de sapin, de chêne et de hêtre d'origine connue et ayant une faculté germinative élevée.

3° Il ne pourra être tenu compte de ces différents desiderata que si la Confédération veut bien créer un établissement pour la préparation des graines forestières, ainsi que l'art. 39 de la loi fédérale sur les forêts de 1902 lui en donne le droit. Pour obtenir une garantie absolue de la provenance des graines, il est indispensable que la Confédération, en collaboration avec les administrations forestières cantonales, s'occupe de leur récolte, de leur manipulation et de leur conservation.

L'exploitation par l'Etat fournira en général des semences de meilleure qualité et germant mieux que des établissements privés. Cette administration pourra mieux aussi accumuler des réserves de graines suffisantes pour les années où la récolte manque et appliquer les meilleurs procédés pour les conserver.

4° Le coût de la fourniture des graines dépend principalement du coût de la récolte des cônes; celui de l'extraction des graines et de leur conservation est d'importance secondaire.

Le prix de revient des graines de provenance déterminée, exactement connue, est dans la règle bien supérieur à celui de semences d'origine quelconque telles que les livrent la plupart des marchands grainiers. Mais un prix même très élevé de la graine n'augmente pas dans une mesure appréciable les dépenses des propriétaires de forêts, il n'entraîne aucune diminution du rendement de l'exploitation forestière. L'augmentation de dépenses qu'elle occasionne perd toute importance si l'on met en regard les avantages économiques considérables qui ne peuvent manquer de résulter de l'emploi de graines judicieusement choisies.

5° On ne saurait considérer comme ayant une influence détermi-

nante dans la question le coût qu'entraînerait pour la Confédération la création d'une sécherie forestière. En effet, la fourniture d'une quantité de graines bien inférieure à la consommation annuelle de la Suisse serait suffisante pour renter et amortir le capital d'installation. Et pour cela, point ne serait besoin d'exiger des prix exorbitants.

La sécherie n'est pas à envisager comme une entreprise financière. Elle est bien plutôt à considérer comme une part de la tâche générale, qui incombe à l'Etat, de fournir des bonnes graines de provenance connue.

6° Etant admis que la Confédération pourra facilement vendre au prix coûtant les graines fournies par sa sécherie, elle n'aura aucun sacrifice financier à supporter.

L'exploitation de la sécherie fédérale est à organiser suivant des principes industriels et commerciaux. C'est ainsi seulement qu'il deviendra possible de se rendre compte de l'importance de l'entreprise au point de vue forestier et de l'améliorer rationnellement avec le temps.

Il va sans dire que, dans quelques cas spéciaux, la Confédération aurait toute latitude de prendre à sa charge une partie des frais de production ainsi, par exemple, durant les années de mauvaise récolte.

Comptes de l'exercice 1915/16.

Budget 1915/16

A. Société.

Fr.	I. Recettes.	Comptes 1915/16
1500. —	1° Cotisations annuelles	fr. 1545. —
4000. —	2° Subvention fédérale	„ 4000. —
100. —	3° Intérêts du compte-courant	„ 129. 90
100. —	4° Vente des tables de cubage	„ —. —
100. —	5° Divers	„ 67. 50
5800. —	Total des recettes	fr. 5742. 40

II. Dépenses.

200. —	1° Administration et frais d'impression . .	fr. 318. 81
500. —	2° Comité permanent	„ 451. 75
	3° Organe de la Société:	
	fr. 1200 a) Edition allemande . fr. 1349.55	
	„ 800 b) Edition française . „ 1074.95	
	„ 700 c) Compte de l'éditeur „ 782.—	
	„ 850 d) Dépenses communes „ 463.15	
	„ 300 e) Mercuriale . . . „ 119.—	
3850. —		„ 3788. 65
—. —	4° Concours	„ — —
210. —	5° Location des réserves forestières . . .	„ 210. —
140. —	6° Divers	„ 70. 50
4900. —	Total des dépenses	fr. 4839. 71
900. —	Excédent des recettes	fr. 902. 69

III. Fortune de la Société.

Comptes 1915/16

La fortune sociale était au 30 juin 1915 de	fr. 2749. 57
à laquelle vient s'ajouter l'excédent de recettes de l'exercice 1915/16	„ 902. 69
Fortune au 30 juin 1916	fr. 3652. 26
En compte-courant	fr. 3644. —
En caisse	„ 8. 26
	<u>„ 3652. 26</u>

Budget 1915/16

B. Fonds de Morsier.

Fr.

I. Recettes.

270. —	1° Intérêts des capitaux	fr. 261. 10
60. —	2° Intérêts du compte-courant	„ 56. 45
330. —	Total des recettes	<u>fr. 317. 55</u>

II. Dépenses.

200. —	1° Subsidés pour voyages d'études	fr. —. —
— . —	2° Placement de capitaux	„ 1000. —
30. —	3° Divers	„ —. —
230. —	Total des dépenses	<u>fr. 1000. —</u>
— . —	Excédent des dépenses	<u>fr. 682. 45</u>

III. Compte des capitaux.

7 obligations de fr. 1000	fr. 7000. —
1 obligation de fr. 1000, nouvelle	„ 1000. —
En compte-courant	„ 962. 25
Fortune au 30 juin 1916	<u>fr. 8962. 25</u>

Bâle, le 30 juin 1916.

Le caissier :

Jb. Müller, Inspecteur forestier communal.

Projet de budget pour l'exercice 1916/17.

Comptes 1915/16

A. Société.

Fr.

I. Recettes.

Budget 1916/17

1545. —	1° Cotisations annuelles	fr. 1500. —
4000. —	2° Subvention fédérale	„ 4000. —
5545. —	Report	fr. 5500. —

Comptes 1915/16

Budget 1916/17

Fr.		Report	fr.
5545. —	Report		5500. —
129. 90	3° Intérêts du compte-courant et du compte de chèques		150. —
— . —	4° Vente des tables de cubage		100. —
— . —	5° Vente de la publication <i>La Suisse forestière</i>		700. —
67. 50	6° Divers		100. —
<u>5742. 40</u>	Total des recettes		<u>fr. 6550. —</u>

II. Dépenses.

318. 81	1° Administration et frais d'impression	fr. 250. —
451. 75	2° Comité permanent	„ 500. —
	3° Organe de la Société:	
1349. 55	a) Edition allemande	fr. 1500. —
1074. 95	b) Edition française	„ 1000. —
782. —	c) Compte de l'éditeur	„ 800. —
463. 15	d) Frais communs	„ 700. —
119. —	e) Mercuriale	„ 300. —
— . —	4° Concours	„ — . —
210. —	5° Réserves forestières	„ 210. —
70. 50	6° Divers	„ 90. —
<u>4839. 71</u>	Total des dépenses	<u>fr. 5350. —</u>
<u>902. 69</u>	Excédent des recettes	<u>fr. 1200. —</u>

B. Fonds de Morsier.

I. Recettes.

261. 10	1° Intérêts des capitaux	fr. 280. —
56. 45	2° Intérêts du compte-courant	„ 70. —
<u>317. 55</u>	Total des recettes	<u>fr. 350. —</u>

II. Dépenses.

— . —	1° Subsidés pour voyages d'études	fr. 300. —
— . —	2° Divers	„ 20. —
— . —	Total des dépenses	<u>fr. 320. —</u>
— . —	Excédent des recettes	<u>fr. 30. —</u>

Bâle, le 30 juin 1916.

Le caissier:

Jb. Müller, Inspecteur forestier communal.

